

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



**PROJET D'AMENAGEMENT ROUTIER ET DE FACILITATION DU TRANSPORT
SUR LE CORRIDOR BAMAKO-ZANTIEBOUGOU-BOUNDIALI-SAN PEDRO**

Secteur des transports

Référence de l'accord de financement : **FAD N° 2100150034294 ET BAD N° 2000130014630**

N° d'Identification du projet : **P-Z1-DB0-152**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR
(SERVICES DE CONSULTANT)**

**ETUDE SUR LES PERFORMANCES DU PORT AUTONOME DE SAN PEDRO ET
ELABORATION D'UNE CHARTE PORTUAIRE**

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport sur le corridor Bamako-Zantiebougou-Boundiali-San Pedro (PR8), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de Services de Consultant pour la réalisation d'une **étude sur les performances du port autonome de San Pedro et élaboration d'une charte portuaire.**

2. Les services prévus au titre de ce contrat portent sur le diagnostic institutionnel et organisationnel ainsi que sur l'analyse des forces et faiblesses, devant permettre de : (i) définir des indicateurs de performance avec leur valeur cible ; (ii) déterminer et retenir les actions à entreprendre sur le plan juridique, organisationnel et opérationnel pour atteindre les valeurs cibles retenues ; (iii) élaborer une charte portuaire. La mission est envisagée pour se dérouler en trois (03) phases à savoir : phase 1 : démarrage et collectes de données ; phase 2 : Diagnostic et étude de performances du port ; phase 3 : Elaboration de la charte portuaire. La durée totale de la mission est estimée à six (06) mois et débutera probablement à partir du mois de mars 2019.

3. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom du Ministère des Infrastructures Economiques invite les Consultants à présenter leur candidature en français en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants (firmes) intéressés, éligibles et qualifiés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences dans les missions comparables, disponibilité du personnel qualifié dans les domaines de la mission, ainsi que toutes autres informations complémentaires). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Les critères d'établissement de la liste restreinte sont : a) expérience générale dans le domaine des études techniques d'infrastructures de transports et plateformes logistiques et/ou audit techniques/ institutionnels/organisationnels durant les dix (10) dernières années ; b) expérience spécifique dans le domaine de l'audit technique, institutionnel et organisationnel dans le domaine portuaire durant les dix (10) dernières années ; c) Expérience spécifique dans le domaine de l'audit technique, institutionnel et organisationnel du secteur portuaire financés par les Partenaires techniques et financiers en Afrique ; d) disponibilité du personnel (liste,

qualification et expérience - Cvs) ; e) les moyens logistiques et matériels ; f) les moyens informatiques et logiciels spécialisés.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Extrait de contrat (page de garde et celle comportant les signatures) et/ou Attestations de bonne exécution.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 08h00 à 12h00 (GMT) et de 15h00 à 17h00 (GMT).

6. Les expressions d'intérêt en **un (01) original et trois (03) copies** doivent être envoyées ou déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **19 septembre 2018** à 10 heures (GMT) et porter expressément la mention :

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE ROUTES ET DE FACILITATION DU TRANSPORT SUR LE CORRIDOR BAMAKO-ZANTIEBOUGOU-BOUNDIALI-SAN PEDRO (PR8)
« Manifestation d'intérêt pour les services de consultants relatifs à l'Étude des performances du port autonome de San Pedro et l'élaboration d'une charte portuaire ».

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGERROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats

Sise Avenue Terrasson de Fougères

08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 225 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email : ageroute@ageroute.ci et copie à meitevafing@yahoo.fr